

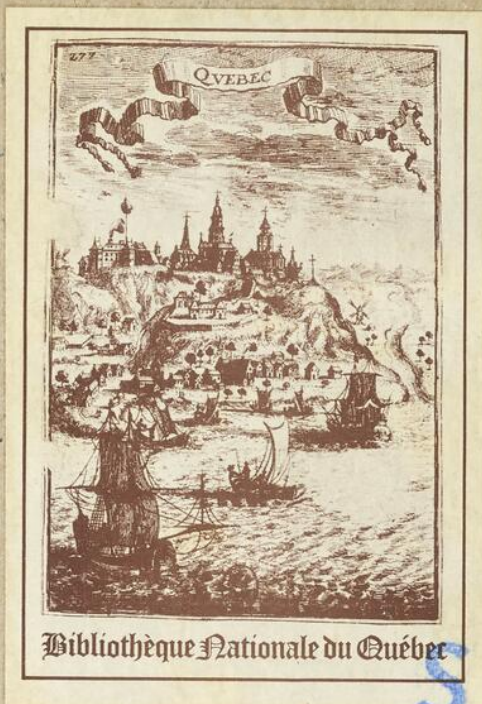
HF

1765

L385

**NE PRETER QU'EN CAS  
D'URGENTE NECESSITE**

**RE: PAPIER DESAGREGE**



Bibliothèque Nationale du Québec

MF  
1765  
L 385

# MANIFESTE DE LAURIER.

## RECIPROCITE

### MANIFESTE LAURIER

#### AUX ELECTEURS DU CANADA.

Le parlement élu en 1887 et dont le terme ne devait expirer que dans un an, a été dissous brusquement. Les électeurs du Canada sont maintenant appelés à élire à la hâte de nouveaux représentants à la Chambre des Communes.

Les questions soumises au peuple et sur lesquelles il doit se prononcer sont d'une importance vitale, et l'opposition de Sa Majesté en appelle avec la plus grande confiance au jugement sain du pays. A part les divisions qui séparent le gouvernement et l'opposition, il existe actuellement un autre fait qui doit être pris en considération, — la manière dont le parlement a été dissous. Et cette dissolution hâtive mérite d'être fortement blâmée. Il est à remarquer que sir John Macdonald, dans le manifeste qu'il vient de lancer aux électeurs du Canada, fait appel à la loyauté du peuple canadien, appel entièrement inutile, puisqu'il ne s'agit dans la lutte actuelle de rien qui puisse affecter d'une manière quelconque la forme actuelle du gouvernement du Canada. Mais la loyauté à la Couronne d'Angleterre doit signifier aussi, de la même manière, la loyauté aux institutions que nous avons reçues de l'Angleterre, et auxquelles le peuple de ce pays a toujours été attaché, parce qu'elles soutiennent pour lui les meilleurs principes de gouvernement possibles. Si pour les aviseurs de Son Excellence, le mot "Loyauté" n'était pas autre chose qu'une farce, jamais ils n'auraient conseil-

56577

lé à Son Excellence de dissoudre le parlement, car ils ont alors placé la Couronne dans cette pénible position d'être obligée de manquer de parole envers les Communes et le peuple.

Par l'acte du cens électoral, le gouvernement s'est emparé pratiquement de la préparation annuelle des listes devant servir à l'élection des membres de la Chambre des Communes, au lieu de se servir des listes préparées par les autorités municipales.

Il est fortement à désirer que les listes soient préparées et revisées au moins une fois par an, pour la raison évidente que des milliers d'électeurs atteignent chaque année, leur majorité et à l'âge d'exercer leurs droits politiques.

Pendant la dernière session, le gouvernement a présenté un bill décrétant que l'on ne procéderait pas à la préparation des listes qui devaient être faites au mois de juin dernier, en donnant pour raison qu'il ne devait pas y avoir d'élections générales avant la révision des listes qui devaient être faites au mois de juin de cette année.

Sur l'assurance qui en fut alors donnée par les ministres de la Couronne, le parlement consentit à accepter cette proposition et ne fit pas d'opposition. Il en résulte qu'aujourd'hui que le parlement est dissous, des milliers d'électeurs qui légalement avaient droit de vote ne pourront pas maintenant l'exercer. Le parlement n'a jamais fait aux aviseurs de Sa Majesté l'injure de supposer qu'ils n'étaient pas sincères quand ils lui firent cette proposition, et s'il avait cru que la parole qu'on lui donnait au nom de la Couronne devait être violée et que les électeurs pouvaient être appelés à voter d'un moment à l'autre, il n'aurait pas accepté la proposition du gouvernement, et il aurait exigé que la révision fût faite selon l'usage. Il est évident que dans ces conditions, on n'aurait pas dû conseiller de se servir du pouvoir de dissoudre le parlement sans une raison impérieuse, urgente et pressante. J'admets que si un événement extraordinaire avait eu lieu tout à coup, nécessitant l'opinion immédiate du peuple, on aurait pu dissoudre les Chambres, bien que l'on se fût adressé à un électorat incomplet; mais cet événement a-t-il eu lieu? Non, pas même d'après les aviseurs de la Couronne eux-mêmes, et j'accuse ces hommes qui rejettent toujours sur leurs adversaires tout l'odieux de la déloyauté,

d'avoir forcé la Couronne à commettre un acte que l'on ne souffrirait jamais en Angleterre.

J'appelle l'attention du peuple canadien sur ce fait, que dans le manifeste du premier ministre, on ne dit pas un mot, on ne fait pas la moindre tentative, pour justifier la ligne de conduite qu'il a conseillé à la Couronne de suivre, et c'est ainsi qu'il prouve clairement que sa position est absolument fausse sous ce rapport. Le pouvoir de dissoudre le Parlement, d'après notre Constitution, appartient bien à la Couronne, mais il ne doit être exercé qu'en cas de nécessité. Dans le cas actuel, la dissolution est un coup porté au système parlementaire du gouvernement qu'aucun premier ministre n'aurait osé, en Angleterre, ou que le peuple n'oublierait jamais si on se permettait d'agir ainsi.

La presse ministérielle a voulu nous faire croire que la dissolution avait eu lieu dans le but de consulter le peuple canadien sur l'opportunité d'envoyer à Washington des commissaires chargés d'essayer de conclure entre les deux pays, un traité de réciprocité pour les produits naturels, et nous avons appris en effet, que des ouvertures avaient été faites à ce sujet au gouvernement impérial.

Cependant, chose étrange, le Premier Ministre n'en souffle pas mot dans son manifeste.

Dans ce document, sir John Macdonald en appelle au peuple des mérites de la Politique Nationale, et rien de plus. L'opposition de Sa Majesté accepte la lutte sur ce terrain. Sir John Macdonald affirme, et il semble parler sérieusement, que la politique nationale a amené la prospérité dans le pays, que les manufactures et les industries ont repris une nouvelle vigueur et se sont multipliées dans nos grands centres. Il ajoute que le cultivateur a trouvé des débouchés pour ses produits et que l'ouvrier et le journalier ont du travail et de bons gages. Je nie l'exactitude des avancés du Premier Ministre. Je dis qu'ils sont faux, et sans aller plus loin, je laisse aux électeurs le soin de juger le débat sans passion, avec la confiance absolue, que tout ouvrier et tout cultivateur, qui sait dans son cœur ce que la politique nationale a fait pour lui, et s'il a obtenu la réalisation de ce qu'il réclamait, devra naturellement voter pour la continuation de ces bienfaits.

D'un autre côté, tout ouvrier qui travaille la moitié

du temps et à des gages réduits dans ces soi-disants centres d'industrie nouvelle, tout cultivateur dont la propriété a constamment diminué depuis dix ans, devra naturellement voter pour une réforme nouvelle. J'attaque la politique nationale sur tous les points évoqués en sa faveur. Je l'attaque sur ce point, qu'elle devait d'après l'affirmation de ses auteurs, arrêter l'émigration et donner de l'emploi et de bons gages à tous les citoyens du Canada. Je prétends que sous ce rapport elle a été non-seulement un insuccès, mais une tromperie. Sir John A. Macdonald a affirmé lui-même, en 1878, qu'il y avait alors un demi-million de Canadiens aux Etats-Unis, et aujourd'hui, après onze ans de politique nationale, le nombre s'en est élevé d'un demi-million à un million entier au moins.

L'opposition de Sa Majesté dit qu'un pareil état de choses dans un pays possédant d'immenses ressources comme le Canada est intolérable et qu'une réforme est devenue absolument nécessaire. La réforme proposée est la réciprocité absolue, la liberté de commerce entre le Canada et les Etats-Unis.

Les avantages de cette politique, reposent sur ce fait, que la production de notre pays est de beaucoup plus grande que la consommation, et que nous devons par conséquent, chercher au dehors de nouveaux débouchés. Je ne crains pas de l'affirmer aujourd'hui, par notre situation géographique, la grande nation voisine, de 65 millions d'habitants est notre meilleur débouché. Les avantages de cette politique sont tellement évidents qu'ils sont indéniables, et qu'on ne peut contester cette affirmation. On lui oppose cependant trois objections. On affirme que cette politique, 1o serait préjudiciable à l'Angleterre; 2o qu'elle rendrait la taxe directe inévitable; 3o que c'est une trahison déguisée qui conduirait à l'annexion.

L'accusation que la réciprocité illimitée serait préjudiciable à l'Angleterre, ne peut pas avoir un grand poids de la part d'hommes dont la politique était la protection, dont le but était d'empêcher l'importation des produits des manufactures anglaises, et détruire le commerce anglais dans cette mesure. Il est bon cependant de répondre honnêtement et franchement à cette accusation. On ne peut espérer, ce serait folie d'espérer, que les inté-

rêts d'une colonie soient toujours semblables à ceux de la mère-patrie.

Un jour doit venir où sans autre cause que le développement de la vie nationale de la colonie, il se produira un conflit d'intérêts avec la mère-patrie, et dans ce cas, tout en en regrettant la nécessité, je soutiendrai mon pays natal. D'autre part, affirmer que la réciprocité illimitée signifie préjudice à l'Angleterre, c'est admettre que le tarif canadien devrait être assimilé au tarif américain. Je le nie. On peut obtenir la réciprocité par une assimilation de tarifs, ou encore, par chaque nation conservant son propre tarif. La réciprocité est une affaire de convention que l'on conclut par des concessions mutuelles de la part des deux pays. Si les concessions demandées au peuple canadien entraînaient à des conséquences, pouvant d'après lui, porter atteinte à l'honneur ou aux droits, soit de lui-même, soit de la mère patrie, il ne devrait pas accepter la réciprocité à ce prix; mais rejeter d'avance cette même idée avant qu'on n'ait fait de traité, en se basant sur des conséquences qui ne peuvent découler que de l'existence même d'un traité, est évidemment une chose aussi illogique qu'injuste.

2o Que la réciprocité illimitée doit amener une telle perte de revenu qu'il faudra en arriver à la taxe directe.

C'est encore une conséquence lointaine et obscure mise en face d'un résultat immédiat. La perte de revenu signifie diminution de taxe proportionnelle à cette perte. L'équilibre du revenu et des dépenses ne pourrait naturellement être rétabli que par une diminution de dépenses et par un remaniement des impôts basé sur les méthodes actuelles, et sans imposer un plus grand fardeau que celui que porte maintenant le peuple.

3o L'accusation que la réciprocité illimitée est une "trahison déguisée" est un appel direct et indigne fait à la passion et aux préjugés. Elle ne mérite pas d'être discutée, alors même qu'elle est formulée entourée du grand prestige du nom de sir John Macdonald.

Quant à la conséquence que la réciprocité illimitée nous conduirait à l'annexion, si elle a une signification quelconque, elle veut dire que cette réciprocité illimitée rendrait deux peuples si prospères que, non satisfaits d'une alliance commerciale, ils voudraient voter pour l'absorption politique dans la république américaine. Si

ce n'est pas là la véritable signification de l'accusation, j'en appelle au jugement de tout citoyen, elle est complètement inintelligible dans un autre sens.

La dissolution hâtive, inutile, injustifiable et injustifiée du parlement forcera un électorat incomplet à se prononcer sur une question que le gouvernement, s'il croit en avoir le droit, aurait dû considérer plus avantageux pour lui de voir soumise à la diffusion la plus large et la plus approfondie. Cette dissolution ferme aussi la porte à l'enquête à faire sur de graves accusations qui réjaillissent sur l'administration d'un des grands départements de l'Etat; accusations sur lesquelles un gouvernement jaloux de son honneur et fort de son innocence aurait exigé une enquête immédiate et complète devant le grand tribunal de la nation.

L'opposition croit que la question commerciale, qui est le sujet de la lutte actuelle, doit primer toutes les autres et c'est à la solution de ce problème basé sur les raisonnements qui précèdent qu'elle s'attachera avec un dévouement infatigable jusqu'à ce qu'elle ait complètement triomphé, convaincue qu'elle est que nulle autre réforme ne peut être proposée ni effectuée tant que la situation économique du peuple ne sera pas plus satisfaisante.

Quant aux autres questions pendantes la politique de l'opposition conserve toujours avec soin les vues larges qu'elle a eues dès le début et, dans l'avenir comme par le passé, elle s'efforcera de conserver la constitution dans l'esprit dans lequel elle a été conçue, pour améliorer ce qui est susceptible de perfectionnement, pour maintenir intacte l'autonomie des provinces, et pour répandre par tous les moyens, la bonne harmonie et l'esprit de concorde entre toutes les races, toutes les religions et toutes les classes du pays.

(Signé)

WILFRID LAURIER.

Québec, 12 février, 1891.



# CONFERENCE SUR LA RECIPROCITE

PAR

M. C. BEAUSOLEIL, M. P.

---

MONSIEUR LE PRESIDENT ET MESSIEURS,

Avant d'entrer dans l'examen des avantages de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, il serait bon, je crois, de définir exactement la position occupée par les deux partis en Canada et par le gouvernement américain sur cette question que j'appellerai vitale.

## POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Nous pouvons affirmer que le gouvernement de sir John a toujours suivi envers les Etats-Unis une politique d'agression qui a failli susciter des complications sérieuses, surtout dans l'affaire des pêcheries du Golfe. Cette hostilité s'est manifestée par le refus de continuer le *modus vivendi*, lorsque le sénat américain rejeta le traité de 1888 ; par le refus d'exécuter de bonne foi l'offre de réciprocité contenue dans les statuts du Canada ; par le rejet du bill concernant le sauvetage réciproque des navires naufragés ; par l'augmentation des droits sur les articles américains importés au Canada. D'année en année depuis quatre ans, le gouvernement a fait repousser par sa majorité toutes les motions qui avaient pour but d'établir des rapports plus amicaux avec les Etats-Unis.

## PROGRAMME DE L'OPPOSITION

L'opposition a posé comme principe fondamental, que le commerce devrait être absolument libre entre le Canada et les Etats-Unis, parce que les deux peuples se trouvent exactement dans les mêmes conditions économiques ; qu'ils ont besoin des produits l'un de l'autre et que leur échange serait également avantageux. Dès la session de 1888, elle proposait la motion suivante :

1888 mars, 14.—Proposé par sir Richard Cartwright :

“ Qu’il est grandement désirable que la plus grande liberté de commerce soit établie entre le Canada et les Etats-Unis, et qu’il est à propos que tous les objets manufacturés dans les deux pays ou qui en sont les produits naturels soient admis en franchise dans les ports des deux pays (à l’exception des objets soumis à un droit d’accise). Qu’il est expédient que la Puissance prenne des mesures, à une date rapprochée, en vue de s’assurer à quelles conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis pour établir un système de commerce complètement libre entre les deux pays.”

1889, 5 mars—M. Laurier propose : “ Que dans l’état actuel des affaires et vû la décision prise récemment par la chambre des représentants des Etats-Unis, il est expédient que des mesures soient prises pour s’assurer des termes et conditions auxquels des arrangements peuvent être effectués avec les Etats-Unis dans le but d’obtenir une réciprocité commerciale complète et sans restriction avec les Etats-Unis.”

1889, 26 février—M. Laurier propose : “ Que vû que le Sénat des Etats-Unis a rejeté le traité de Washington de 1888 et qu’il existe malheureusement un manque d’entente regrettable entre le Canada et les Etats-Unis sur la question des pêcheries et du commerce, cette Chambre est d’opinion que des mesures devraient être prises bientôt par le gouvernement du Canada pour régler d’une manière satisfaisante les points en litige et assurer une liberté complète dans les relations commerciales des deux pays, et que dans les conventions à intervenir pour atteindre cet objet, le Canada devrait être représenté directement par un chargé d’affaires nommé par le gouvernement.

“ Que dans l’intervalle et en vue de favoriser le bon succès des négociations et de donner la preuve évidente du sincère désir du Canada de voir régner la bonne entente et d’écarter tous les sujets possibles de désaccord, cette Chambre est d’opinion que le *modus vivendi* proposé de la part du gouvernement britannique au gouvernement des Etats-Unis relativement aux pêcheries, devrait être continué pendant la prochaine saison de pêche.” (Rejetée—J. A. L., pages 147, 170 et 171.)

1890, 5 mars—Sir Richard Cartwright propose : “ Que dans l’état actuel des affaires et en vue de l’action récem-

ment prise par la Chambre des représentants des Etats-Unis. il est expédient que des mesures soient prises pour s'assurer à quels termes et conditions des arrangements peuvent être pris avec les Etats-Unis en vue d'assurer une réciprocité complète de commerce entre les deux pays."

Chacune de ces propositions a été repoussée par le gouvernement et par la majorité des députés qui l'appuyaient, comme étant contraire à l'intérêt du pays. Et c'est le même gouvernement qui se dit prêt à ouvrir des négociations avec les Etats-Unis sur les bases suivantes que nous trouvons dans une dépêche de Lord Stanley, notre gouverneur général, au ministre des colonies ?

" Relativement à mon télégramme du 10 courant, le Gouvernement désire proposer une commission conjointe, semblable à celle de 1871, avec pleins pouvoirs de préparer un traité en rapport avec les sujets suivants :

" 1. Renouvellement du traité de réciprocité de 1854 avec les modifications exigées par les circonstances des deux pays et avec les extensions que la commission jugera être dans l'intérêt du Canada et des Etats-Unis.

" 2. Reconsidération du traité de 1888 relatif aux pêcheries de l'Atlantique, en vue d'assurer l'admission libre sur le marché américain des produits des pêcheries canadiennes, en retour de facilités qui seront accordées aux pêcheurs américains d'acheter de l'appât et des provisions et de transférer les cargaisons au Canada, ces avantages devant être accordés réciproquement.

" 3. La protection du maquereau et des autres pêcheries sur les côtes de l'Atlantique aussi bien que dans les eaux intérieures.

" 4. L'adoucissement des lois des deux pays concernant le cabotage sur les côtes maritimes.

" 5. L'adoucissement des lois concernant le cabotage des deux pays dans les eaux intérieures qui séparent le Canada des Etats-Unis.

" 6. Le sauvetage mutuel des navires naufragés.

" 7. Le règlement des limites entre le Canada et l'Alaska..... Le tout bien entendu, sujet à ratification."

Il parait évident qu'en dépit des apparences la position du gouvernement fédéral n'a pas changé et qu'en proposant de renouveler le traité de 1854 avec certaines modifications, il reste dans les termes de l'amendement, proposé

le 15 mars 1888 par l'honorable M. Foster, à la proposition ci-dessus de l'honorable Sir Richard Cartwright.

1888, 15 mars.—Proposé par M. Foster : “ Qu'à l'avenir, comme par le passé, le Canada désire cultiver et étendre ses relations commerciales avec les Etats-Unis en autant quelles ne viennent pas en conflit avec la politique de promotion des divers intérêts et industries de la Puissance qui a été adoptée en 1879 et qui a reçu depuis, à un si haut degré la ratification et l'approbation du peuple.”

D'ailleurs, Sir John A. Macdonald n'a-t-il pas déclaré, il y a huit jours à peine, que sa politique était et resterait la protection ?

L'honorable M. Chapleau n'a-t-il pas dit au reporter du *Star*, aujourd'hui même :

“ Voici la devise du gouvernement et de ses amis dans la présente élection : Permettrons-nous que nos industries, qui ont pris un si merveilleux développement dans les douze dernières années, soient sacrifiées à nos voisins ? Ce pays consentira-t-il à discriminer contre la mère-patrie en faveur des Etats-Unis ? car c'est la plateforme qui s'impose aux libéraux, s'ils sont logiques avec eux-mêmes et avec leurs déclarations.”

#### LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT AMERICAIN

Quant à la politique du gouvernement américain, elle est énoncée clairement dans le bill Butterworth, la résolution Carlisle, et la dépêche de M. Blaine à l'hon. M. Baker.

Voyons d'abord la teneur du bill Butterworth qui se lit comme suit :

##### PROJET DE LOI

“ Pour étendre le commerce des Etats-Unis et pour assurer la réciprocité complète entre les Etats-Unis et la Dominion du Canada :

“ CONSIDERANT que certaines discussions se sont élevées et sont encore pendantes entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement de la Confédération Canadienne, au sujet des relations commerciales ; et

“ CONSIDERANT que, vû la contiguïté des deux pays

et la similitude des intérêts et des occupations des peuples qui les habitent, les Etats-Unis désirent faire disparaître à l'avenir toutes les divergences d'opinion qui existent et les sujets de controverse, et encourager les relations de commerce et d'affaires entre les populations des deux pays, favoriser l'harmonie entre les deux gouvernements, et donner aux citoyens de chaque pays, la faculté de pouvoir commercer avec les citoyens de l'autre pays sans restrictions inutiles; en conséquence, qu'il soit décrété par le sénat et la chambre des représentants des Etats-Unis de l'Amérique, réunis en congrès, que dès que le gouvernement de la Confédération du Canada permettra l'entrée en franchise dans la Confédération canadienne de tous les articles de commerce, de quelque nature que ce soit, tant les produits du sol que des eaux des Etats-Unis, de tous les articles manufacturés, bétail de toutes sortes et ses produits, et de tous les minéraux provenant des mines des Etats-Unis, alors tous les articles fabriqués au Canada, et tous les produits du sol et des eaux, et tous les minéraux provenant des mines du Canada, et tous les autres articles de toute espèce produits dans la dite Confédération du Canada seront admis en franchise dans tous les ports des Etats-Unis; pourvu cependant que les dispositions de cette loi ne s'appliquent à aucun produit ou article sur lesquels une taxe de revenu intérieur est imposée aux Etats-Unis.

“ Section 2.—Que lorsque le gouvernement du Canada certifiera au Président des Etats-Unis qu'en vertu de l'autorité de son parlement, il a autorisé l'admission en franchise dans les ports de la dite Dominion de tous les articles de commerce provenant de la culture, de l'industrie et les produits en général des Etats-Unis, le Président lancera une proclamation à cet effet, et proclamera en même temps que toutes les récoltes, produits ou objets manufacturés de la dite Dominion du Canada seront admis en franchise dans les ports des Etats-Unis, aussi longtemps que la dite Dominion du Canada admettra les dits produits des Etats-Unis en franchise dans les ports de la Dominion.”

M. Butterworth représente les opinions du parti républicain qui est encore au pouvoir pour deux ans à dater du 4 mars prochain. Voici maintenant ce qu'en pensent les démocrates qui contrôleront la Chambre des Représentants après le 4 mars prochain.

C'est M. Carlisle, ancien président de la Chambre et le chef autorisé du parti démocrate, qui a déposé une proposition demandant la nomination d'une commission conjointe, "laquelle prendra en considération toutes les questions affectant les relations commerciales des deux pays en vertu des traités et des statuts existants, décidera et fera aux deux gouvernements respectivement telle législation réciproque qui sera de nature à régler tous les différends et difficultés entre les deux pays et qui, dans l'opinion de telle commission conjointe, sera de nature à promouvoir l'établissement prompt et permanent d'une *reciprocité commerciale illimitée entre les Etats-Unis et la Puissance du Canada.*"

Pour ce qui concerne l'administration actuelle, la dépêche suivante de M. Blaine à l'hon. M. Baker ne laisse aucun doute à cet égard. La position est celle des deux grands partis—républicain et démocrate. Voici comment se lit la dépêche en question :

"Je vous autorise à contredire les rumeurs qui circulent. Il n'y a aucune négociation de commencée en vue de conclure un traité de réciprocité avec le Canada et vous pouvez être certain qu'aucun projet de réciprocité avec le Canada qui s'arrête aux produits naturels ne sera pris en considération par ce gouvernement. Nous ne savons rien de la venue de sir Charles Tupper à Washington."

La dépêche de lord Stanley au ministre des colonies est du 13 décembre ; celle de M. Blaine du 29 janvier. Il y a huit jours à peine, il n'y avait donc pas de négociations commencées ; aucune commission n'avait été nommée et l'on ignorait à Washington la venue de sir Charles Tupper. C'est donc une pure comédie que l'on essaie de monter pour tromper le pays, lui donner de fausses espérances, le bercer encore une fois d'illusions. D'ailleurs, il est évident que sir John ne peut ni ne veut d'une réciprocité commerciale avec les Etats-Unis qui interviendrait en quoi que ce soit avec son œuvre de 1879.

#### LA POSITION EST DONC BIEN CLAIRE

Sir John en appelle au peuple avec un programme de réciprocité limitée rejeté d'avance par le gouvernement américain.

M. Laurier se présente avec un programme de réciprocité complète auquel le gouvernement américain se déclare favorable et que les deux partis adoptent aux Etats-Unis.

Le succès de M. Laurier, c'est donc la réciprocité certaine. Le succès de Sir John, c'est la perpétuation du régime ruineux des représailles et de la guerre des tarifs. C'est le bill McKinley avec ses dispositions prohibitives, l'appauvrissement de nos campagnes, le dépeuplement de nos paroisses, le Canada arrêté dans la route du progrès et déperissant malgré ses incomparables ressources.

### LES AVANTAGES DE LA RECIPROCITÉ

Pour comprendre les avantages de la réciprocité, il faut se rendre un compte exact de la position du Canada. Le Canada est un pays essentiellement agricole. L'immense majorité de la population est propriétaire du sol, vouée aux travaux des champs. Le sol est généralement fertile ; il produit en abondance les grains de toutes sortes, les fruits, les légumes et le foin ; les pâturages sont gras et l'élevage des animaux s'y poursuit avec succès. Les terres sont très étendues. La valeur des produits de l'agriculture est bien supérieure à celle des produits de l'industrie. C'est la véritable nourricière du peuple canadien.

Si l'agriculture est prospère, le commerce est actif, la navigation fleurit, les chemins de fer regorgent de fret et de voyageurs, les marchands font de l'argent et les affaires sont prospères, tout le monde est heureux.

Au contraire, si la récolte n'est pas bonne, ou si elle ne se vend pas, tout languit, tout dépérit. Le commerce, la navigation, les chemins de fer, les marchands de la ville aussi bien que ceux de la campagne souffrent. Les dettes s'accroissent, les ressources s'épuisent et l'immigration reprend ses affreux ravages. Il est indéniable que la richesse et la prospérité de l'agriculture sont la base même de la fortune publique, de la prospérité de tous les intérêts.

Il faut trois choses pour que l'agriculture prospère :

- 1o Un sol riche et bien cultivé.
- 2o Un surplus de production sur la consommation locale.

3o Un marché pour l'écoulement avantageux de ce surplus.

Nous avons le sol fertile et bien cultivé.

Nous avons la production abondante.

Mais il nous manque la troisième condition essentielle : " Le marché avantageux."

Nos produits agricoles n'ont en réalité que deux débouchés : l'Angleterre et les Etats-Unis.

Le premier absorbe les animaux de boucherie comme le bœuf et le mouton ; les bois de construction, le fromage et le blé. Ces produits y trouvent la concurrence des mêmes produits de toutes les parties du monde mais s'y écoulent avec profit.

Quant aux autres, ils n'ont jamais pu être exportés avantageusement en Europe, et ils ne peuvent se vendre que sur le marché américain.

En examinant le tableau du commerce et de la navigation du Canada en l'année expirée le 30 juin 1889, la dernière dont nous ayons le rapport officiel, nous constatons que les Etats-Unis sont à peu près notre seul marché pour les objets suivants :

ARTICLES.	Quantité exportée aux Etats-Unis.	Valeur.	Quantité. Exportation totale.	Valeur.
Orge.....	9,934,501 mts.	\$ 6,454,603	9,948,217 mts	\$ 6,464,592
Œufs.....	14,011,017 doz.	2,156,725	14,028,893 doz.	2,159,510
Chevaux.....	17,277 têtes	2,113,783	17,874 têtes	2,226,892
Foin.....	82,308 tons.	822,381	91,480 tons.	934,082
Patates.....	717,668 mts.	192,576	975,857 mts.	287,763
Fèves.....	303,035 "	406,101	363,383 "	406,925
Moutons.....	918,334 têtes	307,775	1,263,125 têtes	360,131
Volailles.....		110,793		114,189
Peaux et cornes....		454,105		459,355
Laine.....		216,918		221,095
Lin à graine.....		129,424		129,424
Malt.....		105,183		105,870
		\$13,469,367		\$14,069,828

Ainsi sur un commerce de quatorze millions de piastres, nous avons vendu aux Américains pour près de treize millions et demi, et un demi-million seulement au reste de l'univers.

Voilà ce que nos cultivateurs pouvaient faire jusqu'au 6 octobre dernier. Mais dans quelle position seront-ils à

l'avenir, maintenant que les Américains ont doublé et quadruplé les droits qu'ils prélevaient auparavant ? Car remarquons-le bien : la position du cultivateur canadien qui était difficile, est devenue intolérable ; non seulement il ne pourra plus réaliser de profit sur sa culture ; mais il ne pourra plus en tirer aucun parti. Comment pourra-t-il payer trente cents de droits au lieu de dix sur son orge ; cinq cents par douzaine sur ses œufs, au lieu de rien du tout ; trente pour cent sur ses chevaux au lieu de vingt pour cent ; quatre piastres par tonne sur son foin au lieu de deux piastres ; vingt-cinq cents le minot sur les patates au lieu de quinze cents ; quarante cents par minot sur ses fèves au lieu de dix cents ; trois cents et cinq cents par livre pour ses volailles au lieu de dix pour cent ; quarante cents par minot sur ses pois au lieu de dix cents ; six cents sur son beurre et son fromage au lieu de quatre cents, et ainsi de suite pour tout ce qu'il produit ?

Car c'est par l'imposition de ces nouveaux droits qui équivalent à une prohibition que les Américains ont répondu au rejet par le gouvernement canadien de toutes les propositions favorables à la réciprocité.

Parcourez les campagnes et demandez aux cultivateurs où ils en sont avec leurs récoltes, quels sont leurs espérances pour l'avenir. Ils vous diront qu'il n'y a plus de prix pour rien du tout et qu'à moins d'un changement prochain, à moins que le commerce américain ne reprenne, ils ne voient devant eux que misère et expatriation prochaine.

Le remède, messieurs, il n'y en a qu'un seul. C'est d'ouvrir à notre agriculture l'immense marché américain qui peut absorber tout ce que nous produisons et pourrons produire d'ici à longtemps. Nous pouvons nourrir les villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre avec profit pour elles et pour nous. Renversons les barrières douanières qui s'opposent à un échange amical entre deux peuples voisins et nous reverrons revivre la glorieuse période qui s'est écoulée de 1854 à 1866.

Les quelques chiffres suivants sont plus éloquents que toutes les plus belles phrases : Durant l'année 1853, l'année qui a précédé la conclusion du traité, la province unie du Canada, c'est-à-dire le Haut et le Bas-Canada, avait exporté aux Etats-Unis :

Animaux et leurs produits.....	\$ 966,196
Produits agricoles.....	3,281,092
En tout.....	<u>\$4,247,288</u>

1877 Douze ans après, c'est-à-dire durant l'année expirée le 30 juin 1866, la dernière année du traité, les deux mêmes provinces avaient exporté aux Etats-Unis :

Animaux et leurs produits.....	\$11,184,741
Produits agricoles.....	13,298,008
En tout.....	<u>\$24,482,749</u>
Exportations de 1853.....	4,247,288

Augmentation en 12 ans de ..... \$20,025,361  
Soit près de 500 pour cent.

Si l'on veut prétendre que c'est là une progression naturelle et qu'elle se serait produite sans la réciprocité, j'attirerai l'attention sur le fait qu'en 1867, l'année qui a suivi l'abrogation du traité de réciprocité, nos exportations de produits agricoles et de produits de la ferme accusent la différence suivante avec celles de 1866 :

	1866	1867	Réduction
Animaux et leurs produits.....	\$11,184,741	\$ 3,686,191	\$7,498,550
Produits agricoles.....	13,298,008	11,185,227	2,112,781
	<u>\$24,482,749</u>	<u>\$14,871,418</u>	<u>\$9,611,331</u>
	\$14,871,418		
	9,611,331		

En 1866, nos exportations totales aux Etats-Unis, abstraction faite du numéraire, s'étaient élevées à \$34,770,261. En 1867, elles tombaient à \$22,859,084, accusant une réduction de \$11,911,177 en une seule année.

Bien plus, après vingt-quatre ans du régime de l'exclusion, après avoir dépensé tant de millions pour faciliter les relations commerciales, nous trouvons que les exportations des provinces d'Ontario et Québec aux Etats-Unis sont moins considérables aujourd'hui qu'elles l'étaient en 1866, ainsi que le démontrent les chiffres suivants extraits du tableau du commerce du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1889 :

Exportations aux Etats-Unis — Ontario.. \$23,449,821  
 “ “ — Québec.. 5,018,226

Total, 1889..... \$28,468,047  
 Exportations en 1866..... 34,770,201  
 Diminution après 24 ans..... 6,302,154

Ces chiffres puisés aux sources officielles prouvent deux choses :

La première, que la réciprocité est essentielle à la prospérité, j'oserais dire, à l'existence même de notre agriculture : qu'elle en a développé les progrès d'une façon merveilleuse.

La seconde, que le rappel du traité de 1854 lui a porté un coup terrible, que le Bill McKinley va rendre tout à fait fatal, si le peuple ne prend pas les moyens de secouer le joug, de reprendre sa liberté et de négocier un traité au point de vue seul de ses intérêts.

#### LES AUTRES INTÉRÊTS NATIONAUX

Je n'ai parlé jusqu'ici que de l'agriculture parce qu'elle est l'intérêt du plus grand nombre et le plus important. Mais il ne faut pas croire que c'est le seul qui profiterait de la réciprocité. Au contraire tous en bénéficieraient.

A la seule exception des animaux et de leurs produits, nous expédions une beaucoup plus grande partie de notre production aux Etats-Unis qu'en Angleterre, comme le témoigne le tableau suivant de notre commerce avec ces deux pays pendant l'année expirée le 30 juin 1889 :

	Etats-Unis	Angleterre
Produits des mines.....	\$ 3,753,351	\$ 422,355
“ des pêcheries..	2,839,980	1,249,928
“ des forêts.....	11,043,023	10,197,529
“ de l'agricult..	9,125,707	3,674,055
“ des manufact..	1,832,948	1,679,359
“ divers.....	723,273	53,995
“ des animaux &	7,137,006	16,227,060
	<hr/>	<hr/>
	\$36,449,288	33,504,241
	3,075,682	
	<hr/>	

En ajoutant à ces chiffres la valeur des produits exportés aux Etats-Unis et non rapportés .....

Nous arrivons à un total de.....\$39,519,940

C'est-à-dire que nous vendons pour 6 millions de piastres de nos produits aux Etats-Unis de plus que nous ne vendons à l'Angleterre. Qui peut prévoir l'extension, le développement que chacun de ces intérêts, qui affectent toutes les parties du Canada, prendrait sous l'opération d'un traité qui abattrait toutes les barrières ? En peu d'années, nous aurions regagné le terrain perdu depuis 1866, repris notre marche vers le progrès et développé une prospérité qui n'aurait d'exemple que celle des Etats de l'ouest. Le Canada a fait des sacrifices qui ont été rendus stériles par la politique étroite du gouvernement canadien. Des centaines de millions ont été dépensés pour la construction du Pacifique, et cependant, les Territoires du Nord-Ouest ne sont ni peuplés ni cultivés : le creusement des canaux a coûté 30 à 40 millions ; ils transportent moins de farine et de blé qu'ils n'en transportaient il y a quinze ans : l'Intercolonial a été construit au prix de 45 millions ; il s'en faut d'un million par année qu'il paie ses frais d'exploitation, sans parler de l'intérêt sur le capital qu'il a coûté.

Ouvrons les avenues au commerce, rompons les barrières, laissons les affaires suivre leur cours naturel, soyons de notre temps et de notre continent, remplaçons les utopies par la raison, les rêves par la réalité, secondons les intentions de la Providence et notre Canada chéri marchera d'un pas ferme et rapide vers ses grandes destinées.

#### LES OBJECTIONS

Nos adversaires, qui vont témoigner un grand amour pour la réciprocité, s'empresseront pourtant de faire des objections qu'ils croient très sérieuses et qu'il ne faut pas craindre d'aborder de front :

1o Il faut renoncer à la Politique Nationale.

Oui, quant aux Etats-Unis ; non en autant que l'Europe, ses prolétaires, son travail peu ou point réaunéré, ses produits à bon marché sont concernés. En laissant

circuler librement les produits du Canada et ceux des Etats-Unis dans les deux pays, nous conservons réciproquement le droit de faire les tarifs que nous voudrions contre les autres puissances qui se trouvent dans des conditions économiques différentes. Nous devons évidemment garder un tarif protecteur, parce que nous voudrions conserver et notre propre marché et celui des Etats-Unis.

2o Cela va ruiner nos manufactures.

Quelle erreur ? Il faudrait commencer par démontrer que le Canada n'offre pas aux manufacturiers des avantages aussi nombreux et aussi importants que les Etats-Unis. Or c'est tout le contraire qui est vrai.

Nous avons les plus beaux, les plus puissants pouvoirs d'eau du monde ; nos chemins de fer et nos rivières navigables sillonnent le pays en tous sens, nos ponts et nos mines sont d'une richesse incalculable, notre fleuve offre le plus court et le meilleur chemin entre l'Europe et l'Amérique, les travailleurs canadiens sont renommés pour leur intelligence, leur amour du travail, leur frugalité, qualités qui les font rechercher dans tous les ateliers des Etats-Unis ; nos machines sont des derniers modèles. Elles nous viennent des Etats-Unis.

En quoi donc pouvons-nous craindre la concurrence de nos voisins ? Ils viendront chez nous, nous irons chez eux, et s'ils nous apportent les capitaux nécessaires pour développer le pays, exploiter nos immenses ressources, qui aura le droit de s'en plaindre ?

Déjà d'ailleurs, ce préjugé se dissipe ; une bonne partie des manufacturiers désirent la réciprocité dans les objets manufacturés et se déclarent prêts à entrer en concurrence avec les Américains sur leur propre terrain.

Cela ne doit pas surprendre lorsque l'on songe que malgré toutes les entraves, nous exportons actuellement plus de produits manufacturés aux Etats-Unis qu'en Angleterre.

A la page 745 du Tableau du Commerce et de la Navigation du Canada en l'année expirée le 30 juin 1889, nous trouvons ce qui suit :

Objets manufacturés exportés aux Etats-Unis.	\$1.822.548
En Angleterre.....	1.679.359
	<hr/>
Surplus aux Etats-Unis.....	143.589
Exportations aux autres pays.....	932.642

Si malgré le tarif prohibitif des Etats-Unis nous avons pu leur vendre le produit de nos manufactures ; on peut facilement prévoir pour elles une période de prospérité inconnue jusqu'ici, lorsque le marché leur sera ouvert sans entraves.

D'ailleurs, il est assez facile de comprendre que la réciprocité industrielle sera bientôt, si elle n'est déjà, aussi nécessaire que la réciprocité agricole.

Les courses faites par nos ministres aux antipodes à la recherche de nouveaux marchés qu'ils ne trouvent pas, en est une preuve surabondante.

Depuis quelques années, nos industries étouffent littéralement. Trop de capital a été investi, trop de manufactures ont été construites. Leur capacité productive dépasse considérablement les besoins de la consommation. De là la ruine d'un grand nombre, la perte de millions de piastres, suivie de la création de combinaisons de certains intérêts aux dépens des consommateurs en général.

C'est ainsi que les gens intéressés dans la production de certaines marchandises se sont entendus et ligués pour réduire la production et augmenter le prix de ces marchandises, afin de pouvoir payer des dividendes sur un capital excessif. L'opinion s'est émue. Le parlement a fait une enquête et la conclusion à laquelle le comité de la chambre des Communes est arrivé est celle-ci : " Le comité trouve que les maux produits par les combinaisons comme celles dont il s'est enquis, ne sont pas encore complètement développées dans ce pays, mais qu'une preuve suffisante de leurs tendances et de leurs résultats a été faite pour justifier une action législative dont le but sera de supprimer les maux qui résultent de pareils monopoles et combinaisons."

Loin d'avoir été supprimés, ces maux ont grandi et se sont développés : la tendance vers l'exploitation s'est accentuée. Les consommateurs finiront par ouvrir les yeux et par trouver un remède qui sera peut-être plus violent que la réciprocité avec les Etats-Unis : le rappel total des droits sur ces marchandises, par exemple.

### 3o La perte du Revenu.

" Nous percevons environ sept millions de douane sur les articles importés des Etats-Unis. Pour les remplacer, il faudra donc recourir à la taxe directe." Tel est le

cri avec lequel on espère effrayer le peuple, l'aveugler sur ses plus chers intérêts. Il n'a pourtant aucune valeur.

Grâce au tarif exorbitant que nous endurons, le gouvernement a pu nous annoncer tous les ans des surplus de recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires variant de quatre à cinq millions de piastres. Ajoutez à ce surplus le coût du maintien du service des douanes sur 4.000 milles de frontière entre les deux pays. Faites un tout petit peu d'économie sur les trente-six millions que vous dépensez par année, et vous arriverez aisément aux sept millions que la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis ferait perdre au Trésor. Comptez, en outre, sur l'augmentation de la richesse et de la prospérité publique qui résultera de la réciprocité, sur la plus grande consommation des articles de luxe, et vous verrez que la question financière sera bientôt résolue.

Je suis sûr que M. Laurier s'engagerait volontiers à gouverner le pays, à nous donner la réciprocité illimitée sans taxe directe, sans même augmenter aucune des taxes existantes.

4o La réciprocité est l'avant-coureur de l'annexion ? Loin de là, messieurs ; la réciprocité est probablement le seul remède possible contre la misère qui nous menace ; elle seule peut assurer la prospérité publique. Or ce n'est pas lorsqu'un peuple prospère qu'il est mécontent, qu'il réclame des changements politiques. Rendez le peuple heureux, il s'attachera à ses institutions, aux lois qui le protègent, au système de gouvernement qui lui permet de jouir en paix de la liberté, de sa religion, de sa langue et de ses lois.

L'expérience est déjà faite : sachons profiter de ses leçons.

Avant le traité de réciprocité de 1854, les Redpath, les Ross, les Holton, les Galt étaient des quasi rebelles ; ils prêchaient l'annexion aux Etats-Unis comme seul remède aux maux de la situation : La réciprocité en a fait des sujets loyaux jugés dignes de distinctions honorifiques par la Couronne.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Appauvrissez le peuple, vous le rendez mécontent de son sort, vous le forcez à chercher du soulagement dans les changements politiques.

Rendez-lui la prospérité à laquelle il a droit, il ché-

rira ses institutions, il sera prêt à combattre et à mourir pour le drapeau qui sera pour lui l'emblème du bonheur et de la prospérité.

### CONCLUSIONS

Je conclus donc :

1o Que la réciprocité est essentielle à la prospérité de l'agriculture, parce que le marché américain est le seul où nous puissions écouler le surplus de la plupart de nos produits agricoles.

2o Que l'agriculture étant le principal intérêt du pays, il faudrait lui ouvrir le marché américain, dussions-nous pour cela faire quelques sacrifices ailleurs ;

3o Que le marché américain est nécessaire pour nos produits miniers, qui s'écoulent presque exclusivement aux Etats-Unis ;

4o Que le marché américain est nécessaire au succès de nos pêcheries, qui n'ont guère de débouchés ailleurs, et qui prendraient un essor considérable s'il leur était ouvert ;

5o Que le marché américain peut seul sauver nos manufactures, qui ne se maintiennent actuellement qu'en exploitant la masse au moyen de combinaisons odieuses que l'opinion publique ne saurait endurer longtemps ; parce qu'elles étouffent faute d'espace et de marché, et qu'elles sont menacées d'une catastrophe qui ne peut être évitée longtemps ;

6o Parcequ'il n'y a pas un seul intérêt qui ne souffre de l'état actuel et qui ne bénéficierait pas d'un changement qui nous donnerait libre accès au marché de soixante et deux millions et demi de consommateurs qui u'attendent que le moment de venir s'approvisionner chez nous ;

7o Parce que la réciprocité nous remettrait en possession du transport des produits naturels de l'ouest en Europe, et des produits manufacturés de l'Europe dans les Etats de l'ouest, qui les absorbent par centaines de millions, créant ainsi un trafic immense pour nos canaux, nos steamers, et faisant de Québec et de Montréal des centres dignes de rivaliser avec New-York ;

8o Parce que nos chemins de fer le Pacifique et le Grand Tronc deviendraient les artères de cet immense

trafic, dont nous ne saurions imaginer l'étendue ni les profits ;

9o Parce que la réciprocité éteindrait toutes les causes de querelles et assurerait pour toujours la paix et la prospérité de l'Amérique du Nord.

### DEUX POLITIQUES SONT EN PRÉSENCE

L'une, celle de M. Laurier, nous assurera tous les avantages ci-dessus, qui sont indiscutables, et qui est, en outre, la seule acceptable à nos voisins.

L'autre, celle de Sir John, qui manque de largeur, de sincérité ; qui ne dit pas jusqu'où elle ira, où elle s'arrêtera ; qui est en contradiction avec tout le passé, avec les déclarations les plus récentes du vieux chef ; qui est rejeté d'avance par le peuple américain.

Est-il difficile de prouver qu'il faut se ranger pour M. Laurier contre Sir John, pour une politique nette et définie dont le succès est assuré, contre une politique tortueuse, nuageuse, indéfinie, dont personne ne veut ?

C'est là, mes jeunes amis, la tâche qui vous incombe ; c'est vous qui devez aviser, éclairer l'électorat, et si vous y mettez le courage, l'énergie, le patriotisme qui distinguent si éminemment la jeunesse, votre succès est assuré, et vous aurez bien mérité de votre pays.

## LE CANADA EN EUROPE.

Montréal, 14 février 1891.

A Monsieur C. BEAUSOLEIL,  
Ancien député du comté de Berthier,  
Montréal.

*Mon cher ami,*

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la très intéressante conférence que vous avez faite, le 6 février, devant le Club National, sur les avantages que retirerait le Canada d'un traité de réciprocité commerciale, industrielle et agricole avec les Etats-Unis d'Amérique.

Non seulement j'approuve en entier les conclusions de votre conférence, mais je me permets de vous écrire pour vous dire que vous auriez pu ajouter à votre élo-

quent appel, un dixième considérant conçu à peu près dans les termes suivants.

10o La réciprocité illimitée avec les Etats-Unis est indispensable à la prospérité du Canada, parce que l'Angleterre lui tient volontairement fermé, entr'autres marchés de l'Europe, celui de la France, pendant qu'elle favorise au contraire trois autres de ses grandes colonies, savoir : les Indes et Ceylan, l'Australie et le Cap de Bonne Espérance, en stipulant dans son traité de commerce avec la France, qui accorde déjà à la Grande Bretagne, *le traitement de la nation favorisée*, que les principaux produits de ces trois colonies favorites seront admis sur le territoire français, non seulement en franchise, sans aucuns droits de douane, mais même exempts de la surtaxe applicable aux produits d'origine extra-européenne, importés d'un pays d'Europe.

En même temps que cette conférence, la presse nous apportait le manifeste que sir John Macdonald adresse aux électeurs du Canada et les discours programmes prononcés par les honorables MM. Chapleau et Ouimet à la réunion générale de l'Association Conservatrice au Saint-Lawrence Hall. Il ressort de ces documents que le Canada doit s'estimer heureux de son sort, et que le parti libéral se rend coupable du crime de haute trahison, en cherchant à améliorer la condition du plus grand nombre. Ces trois discours sont remplis de louanges dityrambiques à l'adresse de l'Angleterre que personne ne songe à offenser, et ils fourmillent d'erreurs et de contradictions indignes d'hommes d'Etat.

Est-ce que nous rétrograderions par hasard ? N'avons-nous donc rien appris depuis cinquante ans ? Faut-il recommencer l'agitation de Cobden et de la ligue ? On le croirait vraiment à voir l'esprit de parti qui anime sir John et ses collègues

Je viens de nommer Richard Cobden, le négociateur avec Michel Chevalier au premier traité de commerce intervenu entre la France et l'Angleterre en 1860. Je crois qu'il n'est pas déplacé de citer quelques phrases de ce grand homme d'Etat anglais, dans les circonstances. Vous verrez qu'elles peuvent supporter la comparaison avec les discours des trois orateurs ministériels dont je vous citerai quelques phrases dans un instant.

Cobden adressait la parole dans une assemblée à Bradford, en 1850.

.....“ On ne saurait nier que le Canada ne soit au moins cinquante années en arrière des Etats-Unis. Il y a “ quelques années, lorsque je voyageais dans le Canada, “ je demeurai frappé de cette infériorité. Cependant, alors, “ la protection était pleinement en vigueur ; le Canada “ jouissait de tous les bienfaits de cette protection pré- “ tendue. Pourquoi donc le Canada florissait-il moins “ que les Etats-Unis ? Tout simplement parce qu’il était “ sous notre protection, parce que les Etats-Unis dépen- “ daient d’eux-mêmes, se soutenaient, se gouvernaient “ eux-mêmes, tandis que le Canada était obligé, non-seule- “ ment de recourir à l’Angleterre pour son commerce, “ mais encore de s’adresser à Downing street pour tout ce “ qui concernait son gouvernement.” Ce discours de Cobden fut couvert d’applaudissements et cela en Angle- terre !

La même année, lord John Russell, alors chef du cabinet, répondit à l’agitation qui se faisait par toute l’Angleterre, par un grand discours dont j’extraits les lignes suivantes, qui paraissent avoir été prononcées par anticipation, en réponse aux discours de sir John, et des honorables MM. Chapleau et Ouimet :

“ Sans doute, je prévois, avec tous les bons esprits, “ que quelques-unes de nos colonies grandiront tellement “ en population et en richesse qu’elles viendront nous “ dire un jour : “ Nous avons assez de force pour être “ indépendantes de l’Angleterre. Le lien qui nous attache “ à elle nous est devenu onéreux et le moment est arrivé “ où, en toute amitié et en bonne alliance avec la mère- “ patrie, nous voulons maintenir notre indépendance. Je “ ne crois pas, ajoutait Lord John Russell, que ce temps “ soit très rapproché, mais faisons tout ce qui est en nous “ pour les rendre aptes à se gouverner elles-mêmes. Don- “ nons-leur autant que possible la faculté de diriger leurs “ propres affaires. Qu’elles croissent en nombre et en “ bien-être, et, quelque chose qui arrive, nous, citoyens de “ ce grand empire, nous aurons la consolation de dire que “ nous avons contribué au bonheur du monde.”

Ne trouvez-vous pas ce langage plus élevé et plus en harmonie avec les légitimes aspirations du peuple cana-

dien, que la tirade suivante que j'extrais du manifeste de Sir John :

“ C'est à vous Canadiens, que je m'adresse et je vous  
 “ demande ce que vous aurez à gagner en abandonnant ce  
 “ que vos ancêtres avaient de plus cher ? A l'ombre du  
 “ drapeau anglais, nous jouissons de la plus grande liber-  
 “ té, nous nous gouvernons comme nous l'entendons et  
 “ nous participons en même temps, aux avantages qui  
 “ découlent de l'union avec l'empire le plus puissant qui  
 “ ait jamais existé. Non seulement nous sommes libres de  
 “ diriger nos affaires locales, mais pratiquement, nous  
 “ avons le privilège de faire nous-mêmes nos traités avec  
 “ les autres pays et, dans nos relations avec les autres  
 “ puissances étrangères, nous jouissons du prestige qu'ins-  
 “ pire le fait connu de tous que derrière nous, trône la  
 “ majesté de l'Angleterre.”

Est-ce assez boursoufflé ? Autant d'erreurs que de phrases. “ Nous avons le privilège de faire nous-mêmes nos traités avec les autres pays ! ” Où donc ! Peut-on se moquer avec autant de sans-gêne de cinq millions d'habitants ?

Sir John affirme tellement que son gouvernement a le droit de faire ses traités de commerce, qu'il a infusé cette croyance à l'ancien président de la Chambre des Communes, l'honorable M. Ouimet, qui a de son côté prononcé les paroles suivantes, à la réunion des conservateurs *tories* tenue au St Lawrence Hall le 6 courant.

“ Si nous ne pouvons vivre par nous-mêmes, si nous  
 “ avons si peu confiance dans notre force nationale, c'est  
 “ le moment de faire cette honteuse admission et d'aller  
 “ quêter à l'étranger le pain que nous pouvons gagner  
 “ chez nous. Point n'est besoin d'attendre ! Qu'on le  
 “ dise de suite, avant l'heure de la détresse suprême !  
 “ Mais si nous avons assez de fierté nationale, assez de cou-  
 “ rage au cœur, assez de confiance dans ce merveilleux et  
 “ riche héritage que nous a donné le ciel et que nous ont  
 “ transmis nos pères, alors protestons contre ce sentiment  
 “ lâche et humiliant qui inspire à quelques ambitieux ou  
 “ aux peureux des idées d'annexion.”

“ Que pourrions-nous en réalité désirer de mieux que  
 “ que ce régime actuel, qui nous donne, avec une liberté  
 “ *politique et commerciale absolue*, la protection d'un drapeau

“ devant lequel le monde entier s'incline aujourd'hui ?  
 “ Et si l'Angleterre nous donne ainsi liberté et protection,  
 “ etc., etc.”

C'est bien dans la même note, n'est-ce pas ? Sir John parle de nos ancêtres (il est plus vieux), M. Ouimet s'en tient à nos pères. C'est peut-être là où il a tort, lui fils de Français, de se contenter de la “ *protection d'un drapeau devant lequel le monde entier s'incline aujourd'hui.*”

Vous venez de lire deux affirmations : 1o Dans le manifeste de sir John “ *nous avons le privilège de faire nous-même nos traités* ” ; 2o Dans le discours de M. Ouimet “ *ce régime actuel qui nous donne une liberté politique et commerciale absolue.*” Eh bien, ces assertions sont contraires à la vérité. Le Canada n'a pas le droit de faire ses traités de commerce, ni aucun autre traité et ses représentants ou ses délégués ont toujours besoin de l'estampille et de l'autorisation du chargé d'affaires de la Grande Bretagne pour être accrédités auprès des gouvernements étrangers. Ils sont alors reçus comme commissaires anglais chargés d'une affaire intéressant la colonie du Canada, et voilà tout.

Ces assertions sont aussi fausses que les accusations que ces messieurs portent contre le parti libéral, lorsqu'ils l'accusent de chercher l'annexion aux Etats-Unis, en demandant à la république voisine de nous ouvrir son marché en échange du nôtre.

Il existe un fait assez curieux. C'est que les Etats-Unis étant libres de tout traité de commerce avec les pays d'Europe, sont les seuls en situation de nous offrir la réciprocité illimitée. L'Angleterre elle-même ne le pourrait pas, vu qu'elle est tenue par un article de son traité avec la France, d'accorder à cette dernière le traitement de la nation la plus favorisée.

En lisant dans votre intéressante conférence, les avantages qui résulteraient pour le Canada de la réciprocité avec les Etats-Unis, je me faisais le raisonnement suivant : Nous sommes 5 millions de population. Les Etats-Unis comptent plus de 60 millions. Si les Etats-Unis nous accordent la réciprocité, nous nous trouvons à peu près dans la situation d'un employé supérieur dans une grande maison de commerce, à qui un patron proposerait une association avec participation dans tous les

bénéfices d'une puissante maison ; il accepterait, n'est-ce pas ?

Nous n'en deviendrions pas plus annexionnistes ou américains, en nous associant pour des fins commerciales aux Etats-Unis, que sir John A. Macdonald n'est devenu français pour s'être associé, pendant trente ans, avec sir George E. Cartier, qui disait peu de temps avant de mourir : " Méfiez-vous de sir John, c'est le pire ennemi de la race française."

Pourquoi le parti tory s'oppose-t-il à ce que nous cherchions un remède aux souffrances dont meurent notre agriculture, notre industrie et notre commerce, en nous adressant à nos puissants voisins qui veulent bien nous écouter, eux, par bonheur ?

Depuis plus de vingt ans, la Grande-Bretagne a demandé et a obtenu de la France, des faveurs exceptionnelles pour trois de ses grandes colonies,—les Indes, le Cap et l'Australie. Vous n'ignorez pas que les principales productions de ces pays sont les laines, le coton, le jute et la plombagine (Ceylan).

Or, jusqu'au dernier traité de commerce, par convention spéciale, passée entre l'ambassadeur de l'Angleterre et le ministre des affaires étrangères de France, les laines d'Australie, les laines du Cap, le coton de l'Inde, le jute de l'Inde et la plombagine de Ceylan entraient et entrent en France, exempts de droits de douane et de la surtaxe spéciale applicable aux produits d'origine extra-européenne, importés d'un pays d'Europe.

D'un autre côté, certains produits du Canada, que sir John, MM. Chapleau et Ouimet auraient dû faire traiter avec certains avantages,—puisqu'ils disent avoir le pouvoir de négocier—et qui sont en aussi grande demande en France qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, où nous les exportons aujourd'hui et d'où la France en tire de similaires, ces produits du Canada, dis-je, tombent sous le tarif général, qui est celui qui nous régit, tandis que l'Angleterre jouit personnellement du tarif de la *nation la plus favorisée*.

Ainsi, par exemple, les fromages canadiens paient 6 francs par 100 kilos de droit d'entrée en France, tandis que les fromages anglais ne paient que 3 francs ; le beurre canadien paie 15 francs les 100 kilos, tandis que le beurre anglais ne paie que 6 francs ; le papier (Rolland par

exemple) paie 13 frs les 100 kilos, tandis que le papier anglais ne paie que 10 frs ; les bâtiments, — en bois ou en fer, — à voile ou à vapeur, — du Canada paient 5 frs le tonneau de jauge, tandis que les bâtiments anglais ne paient que 2 francs le tonneau ; la plombagine de Buckingham en Canada, paierait 3 frs 60 c. par 100 kilos de surtaxe, tandis que la plombagine de Ceylan entre en France; en franchise absolue. Il en est ainsi des autres produits en général.

L'Angleterre aurait donc mauvaise grâce à nous reprocher de chercher un marché en Amérique, lorsqu'elle a favorisé ainsi trois de ses colonies en les faisant bénéficier d'exemptions, très importantes pour le développement de leurs cultures, de l'élevage de leurs troupeaux et de leurs industries minières.

L'Angleterre compte plus de quarante colonies gouvernées et administrées par un gouverneur nommé par le *Colonial Office*. Le Canada, que MM. Macdonald, Chapleau et Ouimet trouvent si beau, si prospère, si libre, est confondu dans le *tas* aux yeux de l'Europe et n'est même pas désigné sous son nom dans les livres de référence : — Possessions Britanniques. — Cherchez parmi les nègres, les Indous jaunes, les petites îles entre les Barbades et Ceylan, et vous trouverez la colonie du Canada.

Aussi avec leur sens pratique des affaires, les hommes d'Etat anglais raisonnent-ils pour la plupart comme Lord John Russell. Ils font l'éducation politique et commerciale de leurs colonies, les peuplent de leurs cadets, les couvrent de leurs capitaux et à l'âge de majorité de ce peuple *colonial*, pour ne plus s'exposer à la séparation violente des Etats de la Nouvelle-Angleterre, on se séparera en bonne intelligence. Il n'y aura qu'un gouverneur anglais de moins dans l'annuaire de Downing street, mais l'Angleterre aura contribué à faire un peuple libre et heureux et se sera assuré un fidèle allié pour l'avenir. L'heure est à Dieu ! Pour le moment, il ne saurait être question de changement.

L'hon. Secrétaire d'Etat me paraît avoir préparé son manifeste aux électeurs du District de Montréal en deux fois. Jugez-en vous-même. M. Chapleau cherchant à nous détourner des Etats-Unis, nous fait un tableau sombre de la situation industrielle et agricole de nos voisins, il dit :

“ Aux Etats-Unis, les agriculteurs écrasés par toutes espèces de fardeaux, gênés pour la vente de leurs produits par les tarifs de chemins de fer, se sont formés en ligue pour tâcher de trouver par une action commune, les moyens de sortir de la crise !

“ L'industrie est si peu prospère aux Etats-Unis que dans bien des endroits, on abandonne les terres, la culture ayant cessé de payer.

“ Dans le New-Hampshire, le Massachusetts, des centaines de fermes ont été abandonnées. Dieu merci, nous n'en sommes pas là dans la province de Québec.”

Jusque-là les Etats-Unis avec leurs 62 millions d'habitants, tout plus ou moins dans un état voisin de la misère, sont un marché bien peu désirable pour le Canada ; mais si vous continuez la lecture du remarquable programme politique du Secrétaire d'Etat, vous ne tarderez pas à tomber en lumière. M. Chapleau redevient LUI enfin, et, oubliant ce qu'il vient de dire plus haut, il entonne à la louange des Etats-Unis l'hymne suivant :

“ Notre position comme voisins des Etats-Unis doit exercer une influence considérable sur nos conditions économiques. *C'est un des pays les plus prospères du monde ; ses hommes d'affaires sont les plus habiles que l'on puisse rencontrer, et sa richesse en fait un concurrent redoutable. Nous avons tout intérêt à ménager ce puissant voisin et à mériter son amitié.* C'est à quoi le gouvernement fédéral s'est employé de tout temps et il est ridicule de prétendre, comme le font les chefs libéraux, que nous avons irrité les Américains à plaisir. Rien de plus faux ; nous nous sommes toujours montrés disposés à traiter avec eux, mais pas au point de leur abandonner tous nos avantages — notre patrimoine.”

Cette dernière partie du discours de l'éminent et sympathique Secrétaire d'Etat doit se rapprocher plutôt de la vérité que ce que je vous en citais plus haut. Dans tous les cas, quand vous rencontrerez M. Chapleau, demandez lui donc de vous dire, de sa voix d'or, comment il se fait que “ l'industrie soit *si peu prospère* aux Etats-Unis, que dans bien des endroits on abandonne la terre ”, mais que tout de même, “ les Etats-Unis sont un des pays *les plus prospères* du monde ! ” Sont-ils prospères, oui ou non ?

Mon cher ami, je termine cette longue lettre par le récit de deux faits arrivés à ma connaissance personnelle

qui, établissant l'infériorité de notre situation coloniale à l'étranger, devraient nous pousser à accepter les offres avantageuses qui nous viennent des Etats-Unis, qui seuls, jusqu'à présent, ont daigné traiter le Canada, comme s'il était habité par des hommes et non par des îlotes.

Avant 1878, le Canada ne faisait pas partie de l'Union Internationale Postale. Une lettre ordinaire coûtait jusqu'alors seize sous, je crois, d'affranchissement pour le continent. Le gouvernement Mackenzie délégua M. Gordon Brown du *Globe*, au Congrès qui siégeait à Paris, pour négocier l'entrée du Canada dans l'Union.

Lord Lyons, alors ambassadeur d'Angleterre à Paris, refusa d'apostiller les lettres de créance de M. Brown, en lui disant: "La Grande Bretagne est représentée à ce congrès par un commissaire. Transmettez-lui la demande de votre gouvernement et, s'il la trouve juste, il agira dans votre sens; mais quant à apostiller vos lettres, il n'y faut pas songer. Ça serait trop drôle vraiment, s'il prenait fantaisie à nos quarante colonies d'envoyer chacune un commissaire à des congrès où il y aurait déjà un commissaire-impérial d'accrédité, avec la prétention d'y occuper un rang égal!" *Shocking*, n'est-ce pas? Bref, le commissaire britannique montra si peu de bonne volonté, que M. Brown fut obligé d'avoir recours aux bons offices des commissaires russes et français pour forcer la main à notre délégué impérial et l'amener à signer le traité postal, que, malgré les assertions de sir John et de M. Ouimet, nous n'avons pas le droit, aujourd'hui, pas plus qu'en 1878, de faire nous-mêmes, en dehors du représentant de la Grande Bretagne.

Voulez-vous un joli exemple de *discrimination* contre les produits canadiens, que vous pourrez rétorquer à ceux qui nous refusent le droit de commercer avec les Etats-Unis, parceque ce serait un acte pendable de *discrimination* (pardonnez-moi ce mot) contre les produits de la mère-patrie? C'était encore en 1878. Le Canada prit une part brillante à l'Exposition Universelle de Paris. M. Malcolm Cameron, qui est encore le plus grand sellier et le plus grand fabricant de sac de malle de Toronto, exposait ses produits à Paris. Un jour, le général marquis d'Abzac, aide de camp du maréchal de MacMahon, alors président de la République, remarqua la sellerie de Cameron dans la section canadienne et lui acheta une selle de dame.

CONFIDENTIAL

Cameron offrit au général de lui faire fabriquer une selle tout particulièrement soignée à Toronto et s'engagea à la livrer avant deux mois. Le marché fut accepté.

Deux mois après, Malcolm Cameron me pria de l'accompagner au bureau des douanes françaises pour l'aider à passer l'entrée en douane de la selle de l'aide de camp du Président de la République.

L'employé préposé à ce service nous reçut fort poliment, mais après production de la facture datée "Toronto, Canada," il fit une grimace et sans parler, il tourna de notre côté ses tableaux des tarifs des douanes françaises, ou je lus : "Sellerie étrangère—PROHIBÉE," tarif général. Sellerie étrangère, 100% *ad valorem*, tarif conventionnel, applicable à l'Angleterre.

Nous parlementâmes, mais inutilement. L'employé, ancien militaire, était navré, mais il fallut se rendre à la cruelle situation que l'Angleterre, si tendre envers l'Australie, au Cap et aux Indes, faisait aux selliers du Canada : la sellerie canadienne était prohibée absolument.

Cameron, qui voulait tout simplement faire cadeau de sa selle au général d'Abzac, était furieux et nous demandait pourquoi l'Angleterre l'avait invité à venir exposer à ses côtés dans un pays, où le marché nous était fermé, mais que l'Angleterre avait si complaisamment ouvert à d'autres colonies ?

La selle fut expédiée à un ami à Londres et réimportée en France comme *selle anglaise*, puis offerte au général. Mais ce n'était pas ce débouché-là que Cameron était venu chercher en France. (Depuis, le tarif a été amendé et nos selles peuvent entrer en payant un droit plus élevé que la sellerie anglaise ; mais elles entrent enfin.)

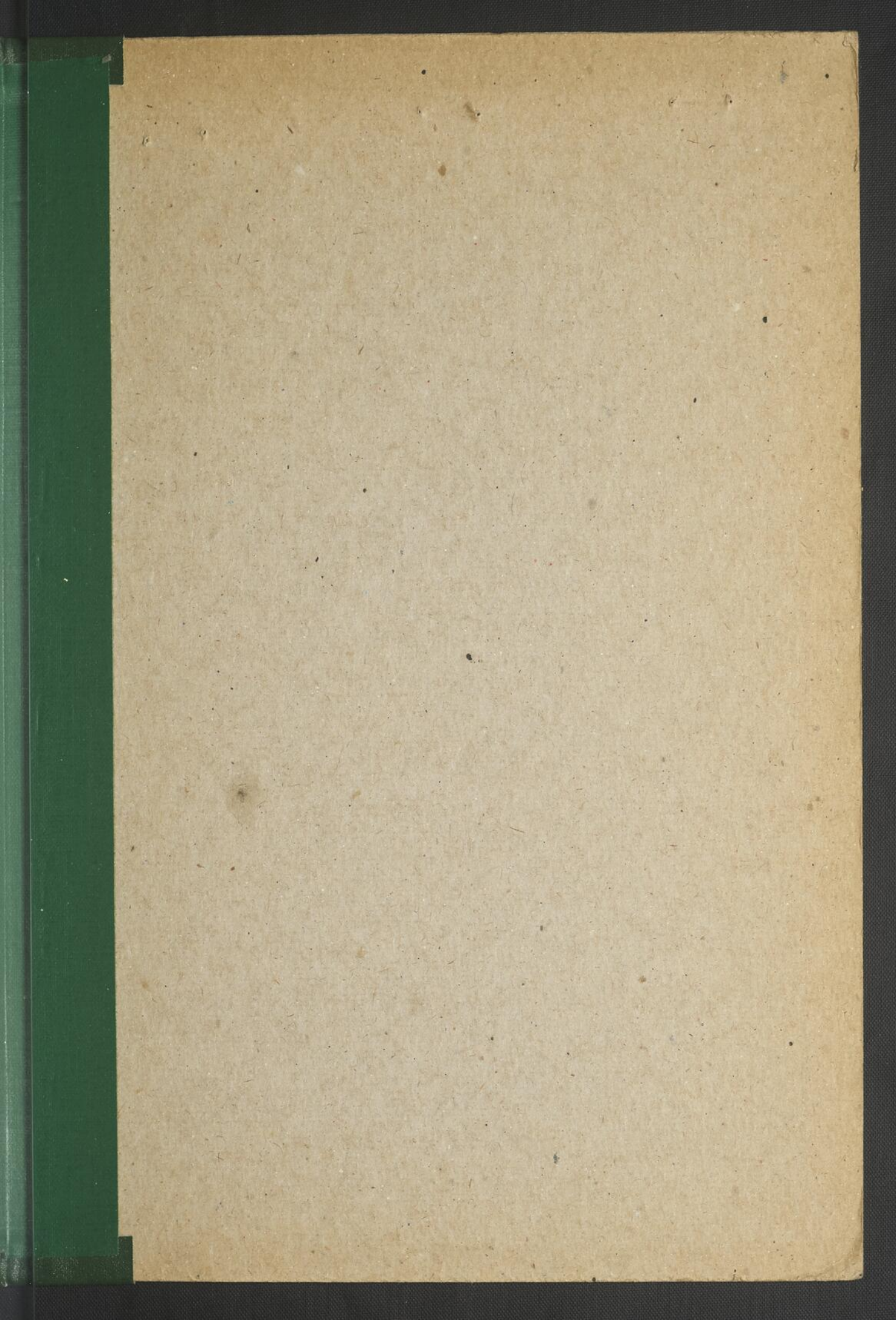
Est-ce une situation économique tenable, que celle que nous offre le marché continental, où, malgré les assertions de sir John et de M. Ouimet, nous n'avons pas le droit d'aller faire de traité de commerce ?

Vous avez donc raison, mon cher ami de mener activement le campagne patriotique que vous avez entreprise. Mes meilleurs vœux vous accompagneront pendant la lutte qui commence et qui se terminera, j'en suis convaincu, par l'éclatant triomphe de la cause libérale.

Je vous serre cordialement la main.

G. A. DROLET.

DROLET



BNQ



C 000 139 401

139401